



RPeix

COMMENT LA FRANCE EST-ELLE DEVENUE UN ÉTAT MONOLINGUE ? LES LANGUES DE FRANCE

ACTIVITE 1 (par groupe)

1. **Qu'appelle-t-on les langues de France ou langues régionales ?**
2. **Quelles sont-elles ?**
3. **Quel est leur statut ?**
4. **Lorsqu'on l'on parle dans la langue officielle d'un état, est-ce qu'on parle une langue ou un dialecte ?**

LES LANGUES RÉGIONALES DE FRANCE



STATUT PARTICULIER DES LANGUES DITES "RÉGIONALES"

Réformes constitutionnelles

- **1999 : article 2**

La langue de la République est le français

- **2008 : article 75-1**

Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France

La France

- ***n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (1992)***
- ***n' a pas accepté l'article 30 de la Convention des droits de l'enfant (1989) approuvé par l'ONU***

ENTRE LANGUE ET DIALECTE, UNE DISTINCTION ARBITRAIRE ?

- Claude Hagège :
https://www.youtube.com/watch?v=ZG5mf_t_9cI

- « La distinction entre langue et dialecte est peut-être mieux comprise en tant que notion sociale et politique plutôt que purement linguistique. En ce sens, **une langue serait un ensemble de dialectes, gouverné par des continuums géographiques** […] »

« D'un point de vue linguistique, **il est absurde de dire qu'une variété est « plus pure », « meilleure » ou « plus belle » qu'une autre**, comme on le dit parfois à l'école pour dissuader les élèves de pratiquer leurs dialectes locaux. »

CAMERON Romain, Université de Paris (2020)

ACTIVITÉ 2 (par groupe)

- A votre avis, pourquoi et comment y a-t-il eu une rupture dans la transmission intergénérationnelle du catalan dans les PO ?

  Pensez-vous à des témoignages de personnes âgées autour de vous ?

ERADICATION DES LANGUES…AU SERVICE DE L'ETAT-NATION

« L'État français, de l'absolutisme à la IIIe République, en passant par les deux Empires, se bâtit sur une matrice de centralisation et d'expansionnisme. **Le pouvoir ne va que du coeur aux *provinciae* *(étymologiquement : pays vaincus).*** *De même, seule la langue du lieu* de pouvoir est légitime, lieu absolu de la nation française, déniant et effaçant toute autre réalité. **L'école**, dont l'une des premières fonctions est de transmettre les intentions d'une société régulée, va donc devenir l'instrument privilégié de ce projet, s'enracinant dans le local pour y impulser, avec détermination, **le monolinguisme de l'État-nation français.** »

In ESCUDE Pierre, Histoire de l'éducation : imposition du français et résistance des langues régionales »

« LES LR PIRE ENNEMI DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS »

[…] Un extrait de la Correspondance générale de l'inspection primaire de 1893 peut résumer avec quelle puissance farouche est poursuivi l'objectif de la construction du monolinguisme français par l'école : « Le patois est le pire ennemi de l'enseignement du français dans nos écoles primaires. La ténacité avec laquelle, dans certains pays, les enfants le parlent entre eux dès qu'ils sont libres fait le désespoir de bien des maîtres qui cherchent par toutes sortes de moyens à combattre cette fâcheuse habitude. »

In ESCUDE Pierre, Histoire de l'éduction : imposition du français et résistance des langues régionales.

AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES

IL EST DÉFENDU

1° DE PARLER BRETON ET DE CRACHER A TERRE;

2° DE MOUILLER SES DOIGTS DANS SA BOUCHE pour tourner les pages des livres et des cahiers;

3° D'INTRODUIRE DANS SON OREILLE le bout d'un porte-plume ou d'un crayon;

4° D'ESSUYER LES ARDOISES EN CRACHANT DESSUS ou en y portant directement la langue;

5° DE TENIR DANS SA BOUCHE les portes-plumes, les crayons, les pièces de monnaies, etc.;

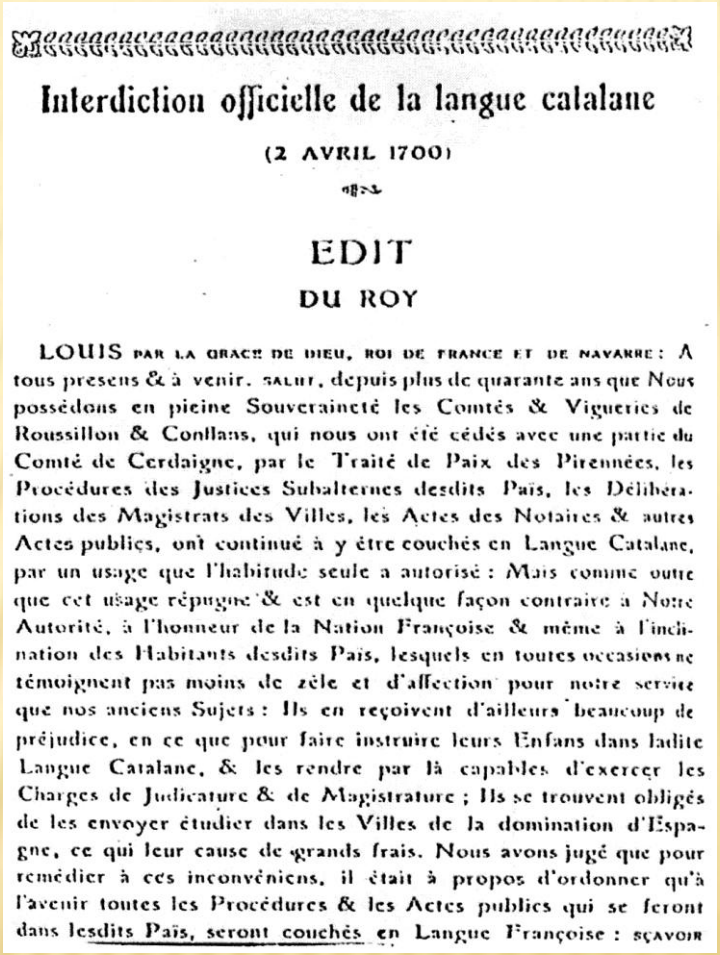
Voulez-vous savoir maintenant pourquoi ces défenses vous sont faites ? Demandez-le à vos maîtres qui vous donneront les explications nécessaires.

Souvenez-vous enfin que vous ne devez pas seulement obéir vous-mêmes à ces prescriptions, mais que vous avez encore le devoir de les faire connaître à tout le monde.



Ecole d'Ayguatébia (Conflent, PO)

LE CAS DU CATALAN



Interdiction officielle de la langue catalane

(2 AVRIL 1700)

EDIT
DU ROY

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous presens & à venir. SALUT, depuis plus de quarante ans que Nous possédons en pleine Souveraineté les Comtés & Vigueries de Roussillon & Conflans, qui nous ont été cédés avec une partie du Comté de Cerdaigne, par le Traité de Paix des Pirennées, les Procédures des Justices Subalternes desdits Païs, les Délibérations des Magistrats des Villes, les Actes des Notaires & autres Actes publics, ont continué à y être couchés en Langue Catalane, par un usage que l'habitude seule a autorisé : Mais comme outre que cet usage répugne & est en quelque façon contraire à Notre Autorité, à l'honneur de la Nation Françoise & même à l'inclination des Habitants desdits Païs, lesquels en toutes occasions ne témoignent pas moins de zèle et d'affection pour notre service que nos anciens Sujets : Ils en reçoivent d'ailleurs beaucoup de préjudice, en ce que pour faire instruire leurs Enfans dans ladite Langue Catalane, & les rendre par là capables d'exercer les Charges de Judicature & de Magistrature ; Ils se trouvent obligés de les envoyer étudier dans les Villes de la domination d'Espagne, ce qui leur cause de grands frais. Nous avons jugé que pour remédier à ces inconvéniens, il était à propos d'ordonner qu'à l'avenir toutes les Procédures & les Actes publics qui se feront dans lesdits Païs, seront couchés en Langue Françoise : SÇAVOIR

2/3

18
Carta del ministre Louvois del 6 d'agost de 1681

À Fontainebleau, le 6 aoust 1681.

Sa Majesté approuve que vous continuez à tenir la main à ce que les habitans du Roussillon s'habillent à la françoise, et suivant ce que vous proposez, j'écris à monsieur le cardinal de Bonzy pour le prier de vous faciliter les moyens d'avoir des maistres d'escolle françois à Perpignan et dans les autres villes de Roussillon. Je vous adresse la lettre nécessaire pour cet effet.

Les Catalanismes à l'école

Depuis l'annexion du Roussillon à la France par Louis XIV, le pouvoir a été tour à tour entre les mains d'un roi absolu, d'un roi constitutionnel, d'un empereur ou de la république. Mais toutes ces modifications n'ont apporté aucun changement au mot d'ordre lancé de Paris le lendemain de la conquête. Ce mot d'ordre a toujours été le même : interdiction du catalan dans les écoles.

Pour franciser plus rapidement la petite province catalane, désormais soudée à la grande France, il fallait, pensait-on en haut lieu, imposer aux jeunes Roussillonnais la langue nationale et par conséquent leur inspirer le mépris de leur langue maternelle.

Près de trois siècles se sont écoulés, et la francisation de la province est déjà ancienne. Mais les efforts tentés par le pouvoir central pour combattre la langue du vaincu sont restés vains. Malgré tous les réglements et malgré tous les édits royaux, impériaux ou présidentiels, les enfants du Roussillon continuent à *penser* et à *parler* comme ceux d'avant la conquête et, lorsqu'ils écrivent, la langue catalane perce encore sous le français de leurs devoirs.

La *méthode officielle,* basée sur des décrets d'interdiction, est donc mauvaise. Il serait plus sage de l'abandonner et de recourir à d'autres méthodes plus conformes à la logique et au bon sens.

Nous avons dit ailleurs (1) comment nous entendions l'enseignement du français par la *méthode mixte* qui comprend : pour les

(1) Louis Pastre, *La Langue catalane et son utilité pédagogique,* Avant-propos, Revue Catalane, 1910.

Dans intro.

Dans concl.

Quant à longueur des pièces d'un ou deux actes sont les plus meilleurs mais de plus longues feront aussi le service, s'ils sont beaux.

Et si vous pouvez recevoir (sic) un livre avec de petites comtes et nouvelles pour publier au feuilleton des journaux je vous aurais très reconnaissant. Les frais je vous enverrais par un mandat ou suivant votre vœux.

Si vous voulez faire un œuvre de l'amour du prochain m'envoyez la demandée de suite, pourque je l'aie à samedi ou dimanche car j'ai besoin de travail et de l'argent.

Je vous prie encore de tout mon cœur, cher ami, me faites cette plaisir et ne m'abandonnez pas.

En comptant sur votre aide et vous promettant bientôt une belle lettre je vous serre cordialement la main et vous envoie mes sincères salutations ».

Voilà donc comment on écrit en français lorsqu'on pense en une autre langue. Mais, dira-t-on, comment se fait-il que certains étrangers écrivent en un français très pur? C'est parce que ces étrangers ont fait de nombreux exercices de traduction et que, sans cesse préoccupés de la comparaison de leur langue avec la nôtre, ils sont arrivés à connaître le secret de l'expression française. A partir de ce moment, ils ont pu penser en notre langue et ils l'ont fait chaque fois qu'ils ont voulu écrire en français.

Pourquoi ne pas faire de même avec nos élèves? Pourquoi, puisqu'*ils* pensent en catalan, ne les exercerions-nous pas à traduire *leur* langue en français? et pourquoi ne les amènerions-nous pas, petit à petit, à penser en français? Car toute la question est là, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que pour parler une langue et surtout pour l'écrire, il est indispensable de penser en cette langue.

Malgré son contact permanent avec la langue française, la langue catalane s'obstine à ne pas mourir et il faut croire qu'elle résonnera longtemps encore dans ce petit coin de terre bien française qu'est le Roussillon catalan. Reconnaissons donc qu'il n'est

LE RETOUR DES LR À L'ÉCOLE PUBLIQUE

- Loi Deixonne, 1951
- Loi Savary, 1982
- Circulaire Bayrou, 1995
- CRPE LR, 2002
- Loi Molac, avril 2021….

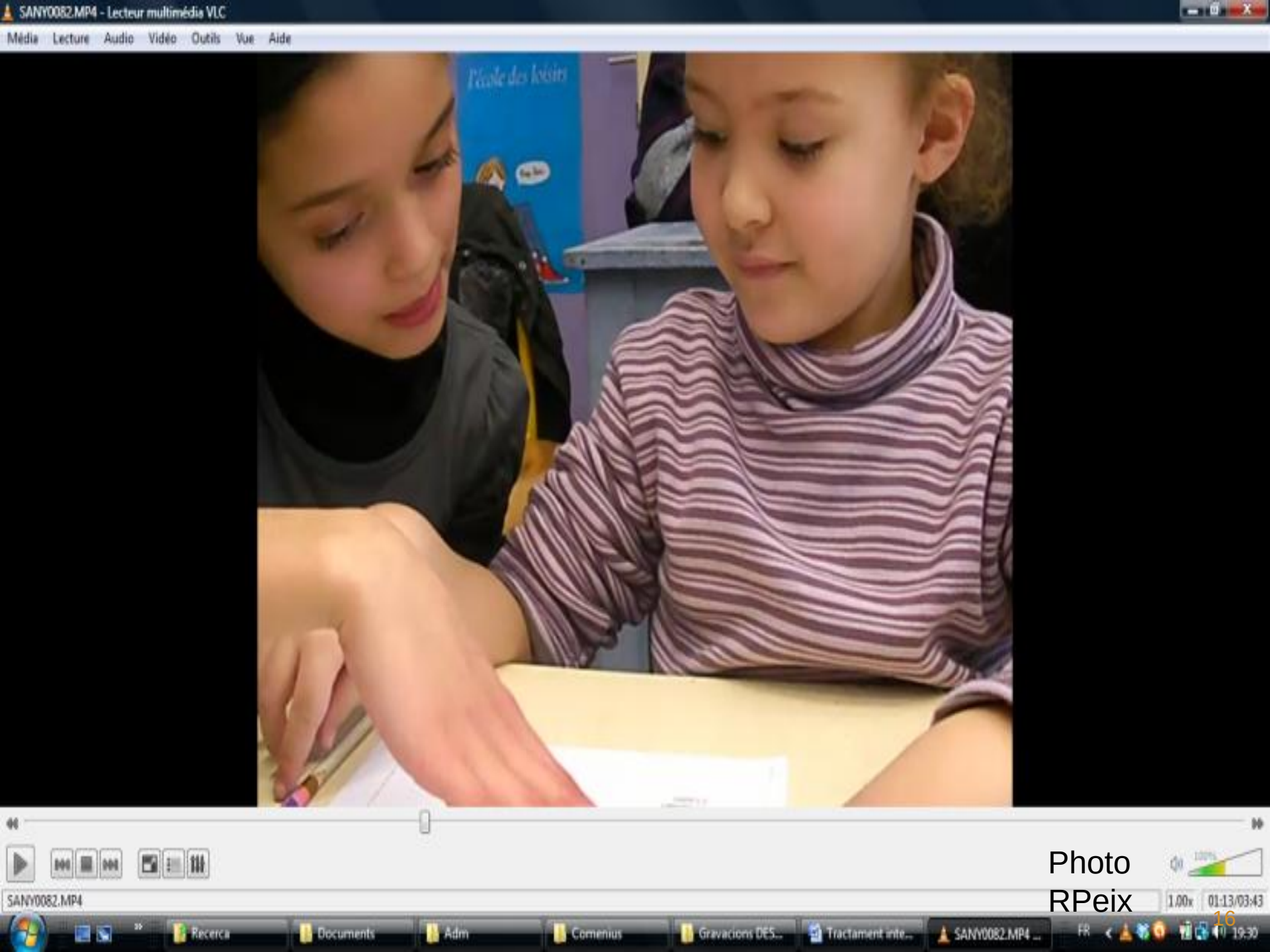




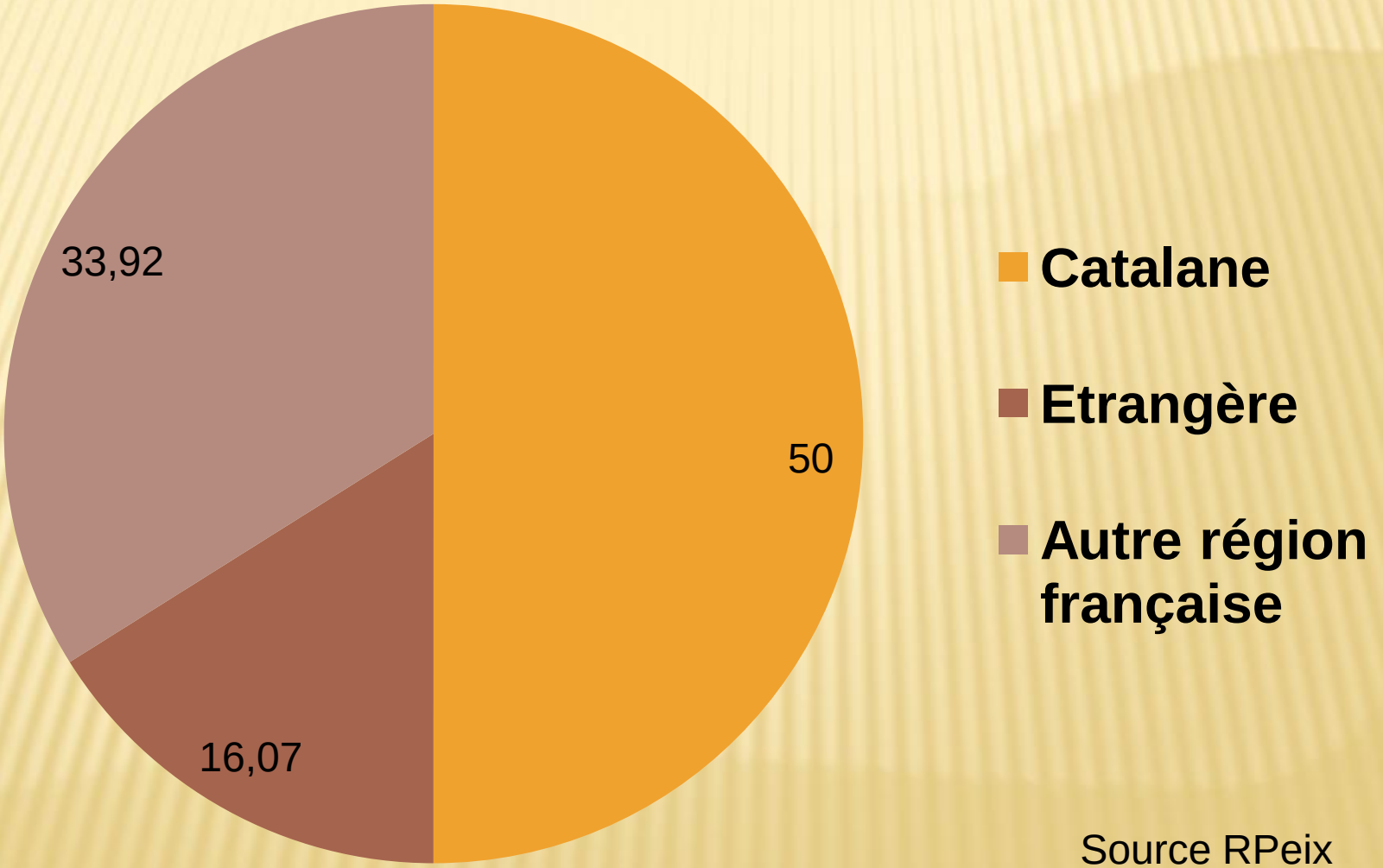
ORIGINES ET LANGUES DES FAMILLES

- ***Quelles sont les origines des familles qui inscrivent leurs enfants dans les classes bilingues et immersives ?***

- ***Avec quelles autres langues que la français sont en contact les élèves des classes bilingues et immersives dans leurs familles ?***

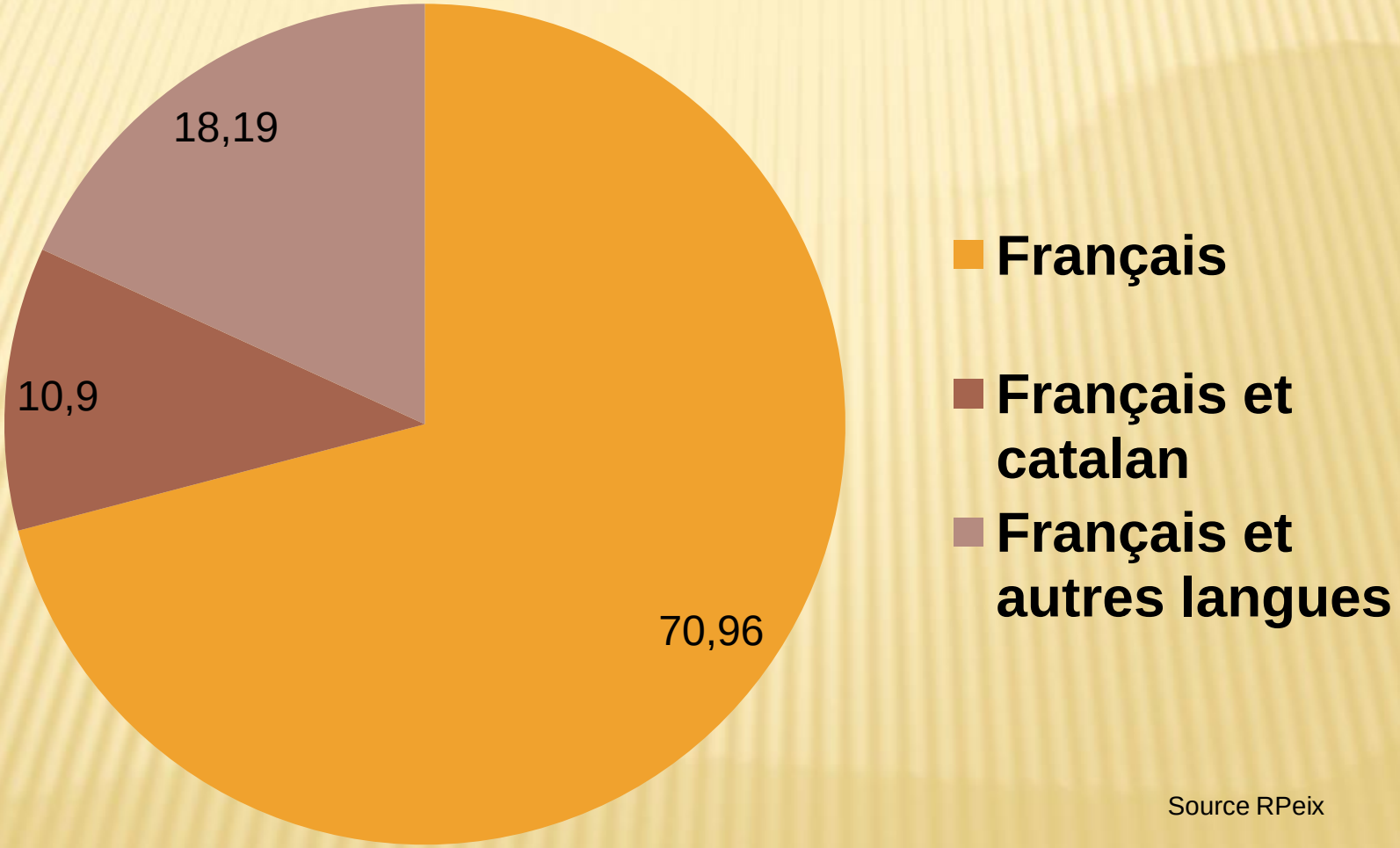

SANY0082.MP4 - Lecteur multimédia VLC
Média Lecture Audio Vidéo Outils Vue Aide
SANY0082.MP4
1.00x
01:13/03:43
Photo RPeix
Recerca
Documents
Adm
Comenius
Gravacions DES...
Tractament inte...
SANY0082.MP4 ...
FR
19:30

LES ORIGINES…



Source RPeix

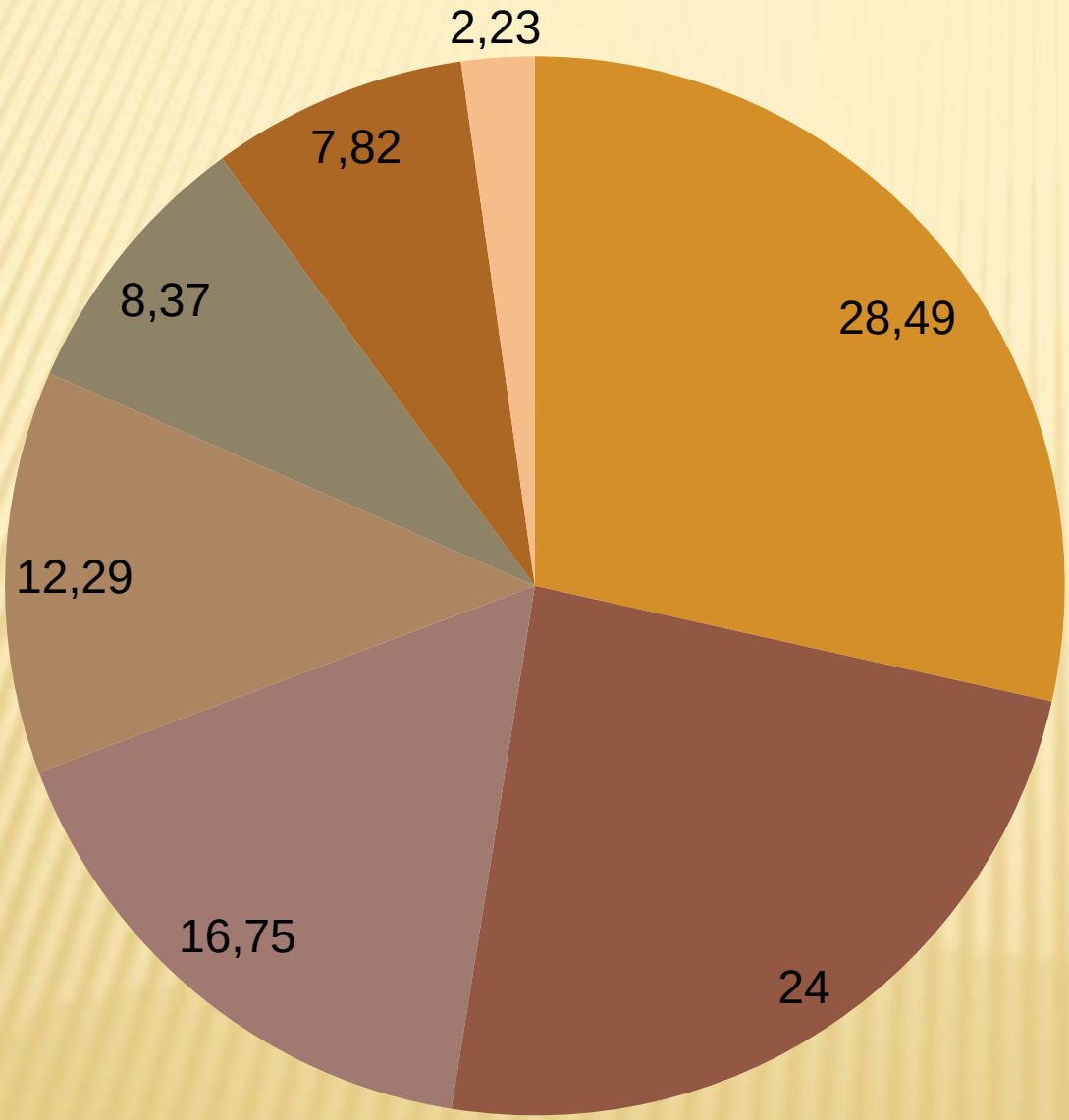
ET LES LANGUES



Source RPeix

LES MOTIVATIONS

Qu'est-ce qui motive les parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans les écoles immersives en catalan et les sections bilingues français-catalan ?



- Connaissance et/ou transmission
- Valeurs et compétences plurilinguisme et pluriculturalité
- Intérêt professionnel
- Dispositif pédagogiqu
- Intégration
- Volonté de l'enfant

Source RPeix

« Pour cela, et contrairement au souhait que je formulais pour la religion, séparer le linguistique de l'identitaire ne me paraît pas ni envisageable ni bénéfique. **La langue a vocation à demeurer le pivot de l'identité culturelle, et la diversité linguistique le pivot de toute diversité.** » (Maalouf, 1998 : 154)